



FCMQ

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE
MOTONEIGISTES DU QUÉBEC

310 P NP DM27.1

Projet de parachèvement de l'autoroute 19
avec voies réservées au transport collectif à
Laval et à Bois-des-Filion 6211-06-155

Complément d'information pour le BAPE Projet de parachèvement de l'autoroute 19

La durée moyenne d'une saison de motoneige à Laval

La ville de Laval autorise par règlement¹ la circulation des motoneiges sur les sentiers fédérés entre le 15 décembre et le 31 mars.

Souvent, la saison motoneige excède cette durée, toutefois, le club de Laval respecte les dates indiquées et ne commence l'entretien « surfacage » des sentiers qu'à partir de 15 décembre et ferme l'accès aux sentiers le 1er avril.

Problème de délinquance dans les tunnels urbains

Ce problème n'est nullement lié à la présence des motoneiges dans la piste multifonctionnelle. Il doit effectivement être pris en considération à tout moment de l'année et c'est le mandat de la sécurité publique.

Position de la FCMQ par rapport à la proposition de M. Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion

La proposition d'offrir un débarcadère aux motoneigistes au nord de l'autoroute 640 et d'exclure, par ce fait, la motoneige de la piste multifonctionnelle n'est pas une option envisagée par la fédération des clubs de motoneigistes du Québec. Notre position, tel que précisé dans notre mémoire, est de maintenir tous nos sentiers sur le territoire de la ville de Laval, sentiers dans leur majorité permanents et identifiés durable par le ministère des Transports du Québec (MTQ). L'inclusion des sentiers dans la piste multifonctionnelle telle que proposée par le projet de parachèvement de l'autoroute 19 est la solution que la Fédération priorise. Si la Ville de Bois-des-Filion ne souhaite pas bénéficier des retombées économiques de la motoneige, nous serions prêts à rester cloîtrés dans l'emprise du MTQ entre Laval et Terrebonne.

Coût des travaux dans l'emprise du MTQ

En emprise du MTQ, seul le ministère a autorité sur les travaux à effectuer. La FCMQ n'a donc aucun contrôle sur les coûts appliqués à ce niveau.

Les coûts pourraient être très élevés, car ils sont sujets à des exigences liées à la réglementation autoroutière.

¹ RÈGLEMENT NUMÉRO L-10620 – Codification administrative